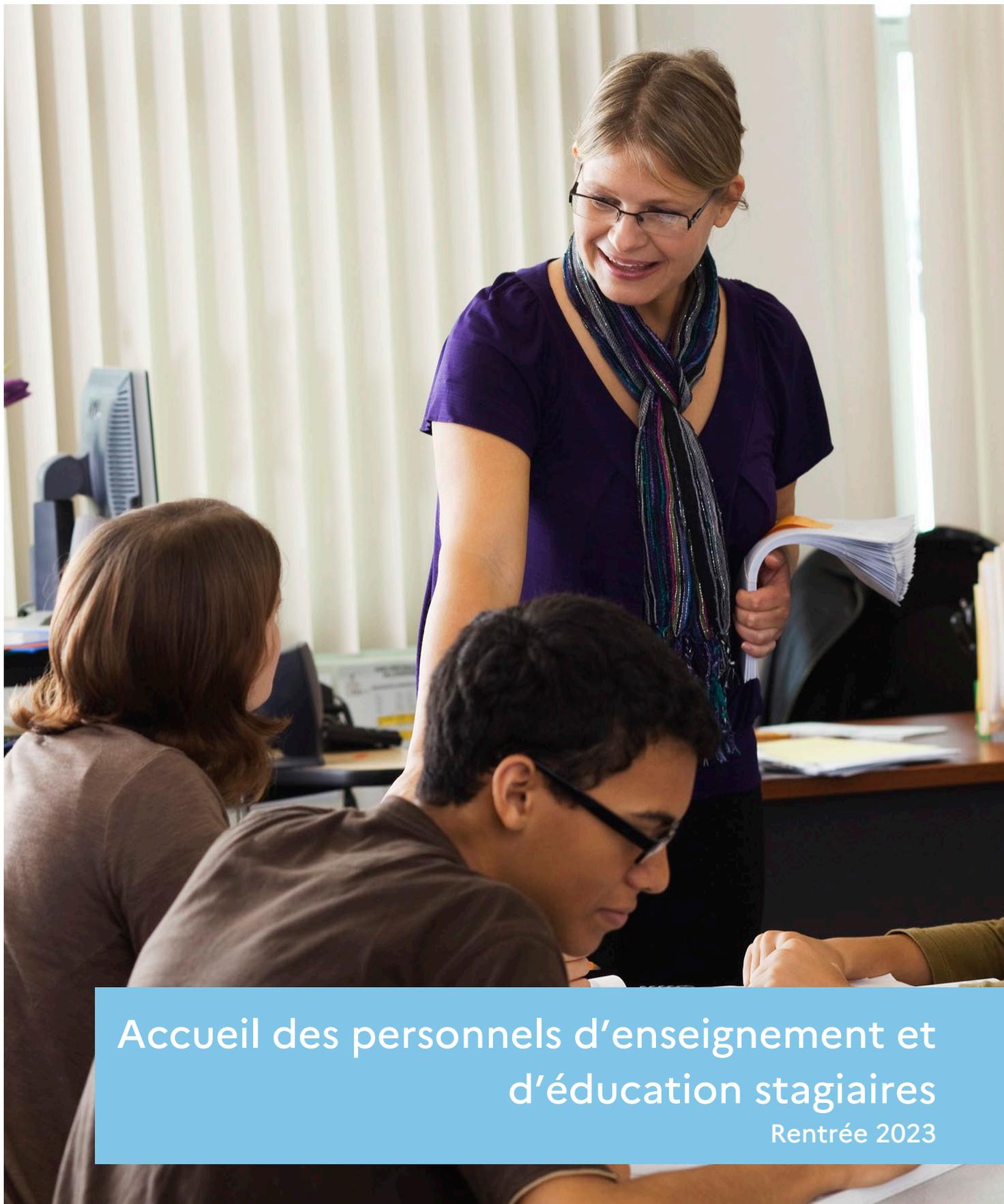




**ACADÉMIE
DE REIMS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

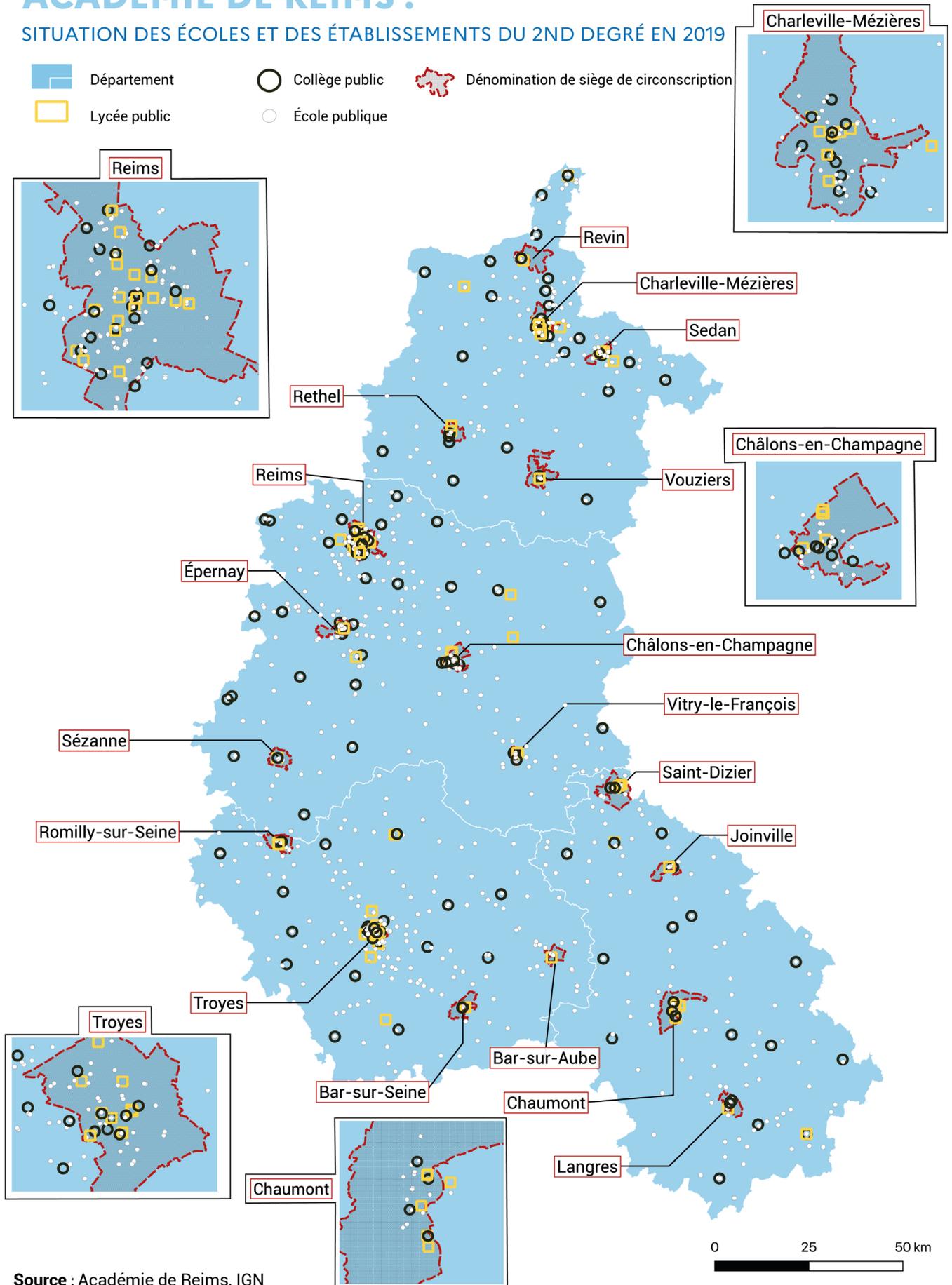


Accueil des personnels d'enseignement et d'éducation stagiaires

Rentrée 2023

ACADÉMIE DE REIMS :

SITUATION DES ÉCOLES ET DES ÉTABLISSEMENTS DU 2ND DEGRÉ EN 2019

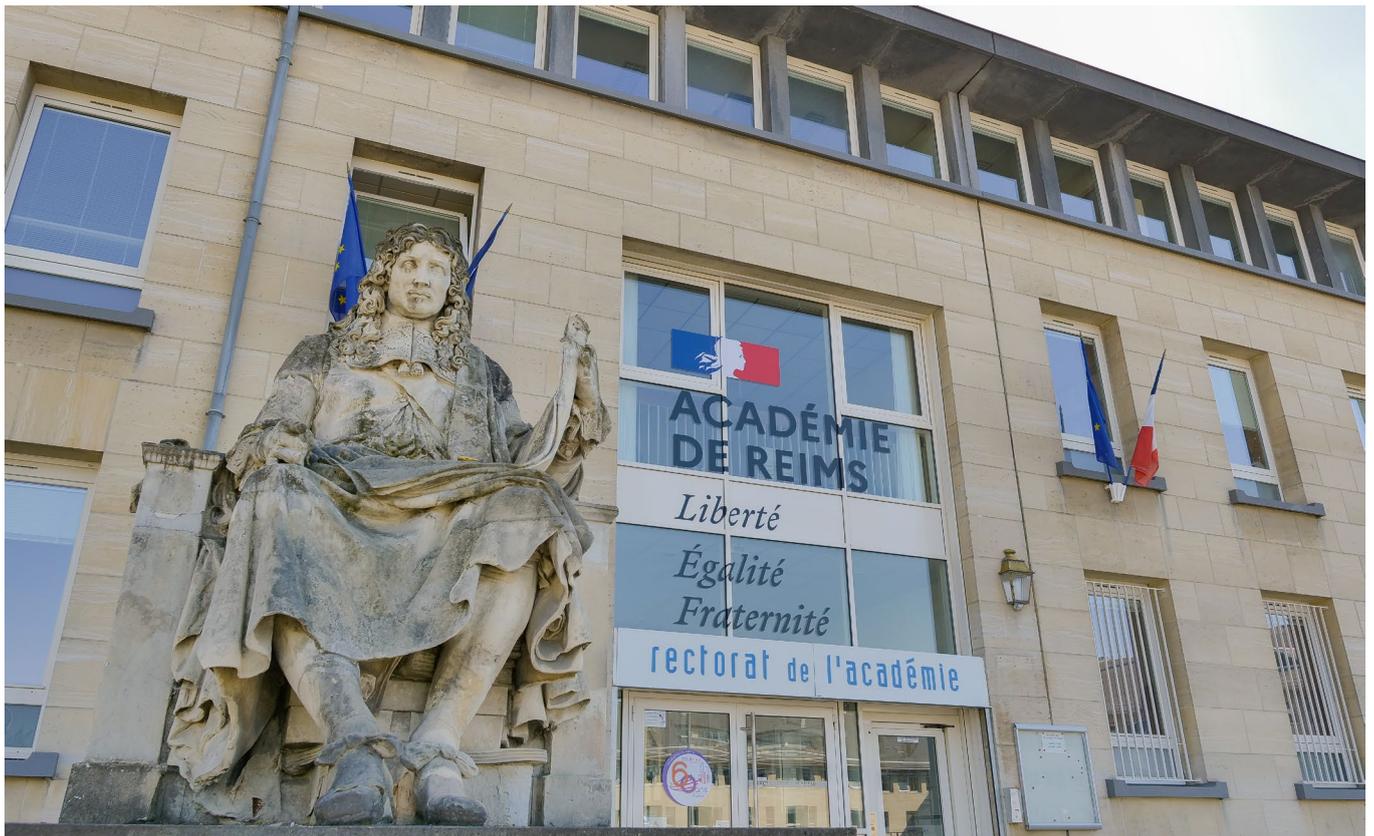


Source : Académie de Reims, IGN

SOMMAIRE

RECTORAT DE L'ACADÉMIE DE REIMS	4
L'ÉDITO DE M. LE RECTEUR	5
L'ACADÉMIE OÙ JE VAIS ENSEIGNER ET ME FORMER	6
Le pilotage pédagogique.....	6
Le numérique éducatif	7
L' action éducative.....	8
MES OUTILS ET MES RESSOURCES DE PROFESSEUR STAGIAIRE OU DE CPE	8
Mon dossier administratif	9
Mes outils numériques.....	11
Ma formation.....	13
Mes contacts.....	16

RECTORAT DE L'ACADÉMIE DE REIMS



L'ÉDITO DE M. LE RECTEUR



Je tiens tout d'abord à vous féliciter pour votre réussite aux concours de recrutement de l'Éducation nationale qui vous ouvre les portes d'une belle et grande Institution : l'École de la République.

Cette année, en tant que fonctionnaire stagiaire, constitue le début de votre parcours professionnel au sein de l'Éducation nationale. C'est une étape importante qui vous permettra d'articuler les connaissances et concepts généraux acquis tout au long de votre précédent cursus à la pratique autonome de votre métier.

De nombreux personnels, les chefs d'établissement, les inspecteurs, les formateurs, les tuteurs, les acteurs de l'Institut national supérieur du professorat et de l'éducation (INSPÉ), auront à cœur de vous accompagner dans vos premiers pas sur le chemin de la réussite. Vous bénéficierez d'un tutorat et de modules de formation disciplinaires et transversaux, essentiels à l'accomplissement de vos missions dans le contexte des grandes transformations de l'École, pour toujours plus de justice sociale, d'innovation et d'élévation du niveau général de ses élèves.

La rentrée scolaire est un moment d'émotion, pour les élèves et leur famille, et pour tous les acteurs de l'École. Il est donc naturel que vous vous posiez de nombreuses questions qui touchent à votre installation, aux modalités de formation dont vous allez bénéficier et bien entendu, à l'exercice de votre métier.

L'école académique de la formation continue, l'ensemble des services académiques et des corps d'inspection est à vos côtés pour vous aider et se mobilise dès à présent pour répondre à vos besoins, vous proposer des outils fonctionnels, et assurer avec vous une communication régulière, sereine et constructive, dans le souci de vous offrir les meilleures conditions de réussite.

Le dessein de ce livret d'accueil est de vous permettre de prendre vos marques dans l'établissement ou l'école où vous exercerez et de vous familiariser plus largement avec votre nouvel environnement professionnel.

Aussi trouverez-vous dans ce document, que j'ai voulu simple et facile d'utilisation, des informations concrètes ainsi que des conseils qui vous seront utiles tout au long de votre première année d'exercice. Vous découvrirez comment :

- le parcours personnalisé de l'élève se construit en équipe,
- le pilotage pédagogique s'appuie sur la bienveillance et l'exigence,
- l'environnement numérique sert autant les professionnels que les élèves. Il a permis d'assurer la continuité pédagogique durant la crise sanitaire et a prouvé sa plus-value dans le cadre d'un usage raisonné et collaboratif. Il a pris une place significative dans les enseignements.
- le climat scolaire serein et l'action éducative assurent les bonnes conditions d'un accomplissement personnel et citoyen, dans le respect et l'exercice quotidien des Valeurs de la République.

Je vous souhaite pleine réussite dans votre noble mission et une heureuse carrière à venir.

Olivier Brandouy

Recteur de l'académie de Reims

L'ACADÉMIE OÙ JE VAIS ENSEIGNER ET ME FORMER

LE PILOTAGE PÉDAGOGIQUE

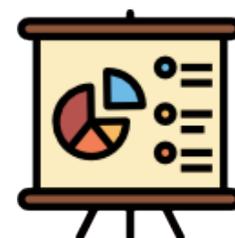
Le pilotage pédagogique a pour objectif de permettre aux enseignants de monter en compétences et d'œuvrer au service de la réussite des élèves, dans le cadre des attentes institutionnelles posées par les grandes réformes et le projet académique.

Ce pilotage se décline à différents niveaux : académique, départemental, de la circonscription, d'un réseau, d'un établissement. Il est de la responsabilité partagée des inspecteurs et des chefs d'établissement.

Les leviers du pilotage pédagogique sont :

- Le management des équipes et des personnels, le pilotage des instances ;
- L'animation pédagogique sous la responsabilité des corps d'inspection ;
- La formation des personnels* ;
- Les projets à caractère pédagogique (projet académique, projet de réseau, projet d'établissement, projet d'école) ;
- Les outils et les ressources, la diffusion des pratiques consensuellement efficaces ;
- Les exigences des examens ;
- Le cadre réglementaire et les préconisations pédagogiques.

** Les professeurs peuvent choisir de suivre certaines formations ; en fonction des besoins identifiés au niveau d'un territoire ou d'un établissement, des formations peuvent être mises en place ; d'autres formations sont organisées sous la responsabilité des inspecteurs et concernent des professeurs désignés.*



LES RESSOURCES PÉDAGOGIQUES

Des repères et des ressources réglementaires et pédagogiques à destination des professeurs sont disponibles sur le site [Eduscol](https://www.eduscol.education.fr/).

Le portail pédagogique académique propose différentes ressources illustrant les orientations académiques arrêtées par le recteur (en libre accès ou en accès authentifié).

[Canopé](https://www.canope.fr/) met également à disposition des personnels enseignants et d'éducation des documents pédagogiques.



LE NUMÉRIQUE ÉDUCATIF

Le numérique dans les pratiques pédagogiques est un enjeu essentiel de progrès, d'innovation, d'inclusion, de différenciation et de lutte contre les déterminismes sociaux. C'est également l'assurance de pouvoir s'adapter au service de la continuité pédagogique en cas de crise telle que celle que nous vivons. Cette ambition passe par le développement des compétences qui permettent de transformer les gestes professionnels en classe et d'assurer un suivi de qualité en dehors du temps scolaire. Il s'agit d'exploiter la puissance du numérique avec discernement pour mieux différencier les apprentissages, faire collaborer les élèves, les rendre actifs et créatifs et conserver un lien qui prolonge le face-à-face pédagogique pendant les phases de travail à la maison. Le numérique constitue ainsi une réponse naturelle pour lutter contre le décrochage scolaire en contribuant à faciliter le retour en classe et peut constituer la clé de voute de dispositifs tels que devoirs faits.

L'enseignement hybride a fait ses preuves. Il engage les élèves dans une alternance de phases de travail en mode connecté synchrone ou asynchrone et des phases de travail en mode déconnecté. Les outils mobilisés pour l'hybridation sont ceux existants dans les espaces numériques de travail (ENT) (messagerie, cahier de texte, groupes de travail, distribution / récupération de travaux, Moodle, etc.) complétés par des dispositifs de classes virtuelles.

Le numérique oblige à repenser la forme scolaire. Espace et temps ne se limitent plus à l'établissement scolaire et à son emploi du temps. Le développement de la mobilité qui va de pair avec le déploiement des réseaux, l'introduction massive de terminaux mobiles dans les écoles, l'accès en tout lieu et à tout moment aux ressources numériques oblige à repenser les espaces scolaires réels et virtuels. Le numérique, c'est également la nécessité de développer les compétences des élèves avec l'entrée en vigueur de la certification PIX qui contribue à la formation de citoyens éclairés.

La réussite d'une scolarité nécessite des enseignements de qualité et un parcours scolaire cohérent, enrichi par les plus-values du numérique éducatif.



L'ACTION ÉDUCATIVE

Parcours citoyen

De l'école au lycée, le parcours citoyen permet d'aborder et structurer les grands champs de l'éducation à la citoyenneté. Adossé à l'ensemble des enseignements, en particulier l'enseignement moral et civique et l'éducation aux médias et à l'information, il vise à la construction progressive, par l'élève, d'un jugement moral et civique, à l'acquisition d'un esprit critique.



Parcours avenir

Le parcours Avenir s'adresse à tous les élèves de la 6^e à la terminale. Son objectif est de permettre aux élèves de mieux comprendre le monde économique et professionnel, de connaître la diversité des métiers et des formations, pour pouvoir se projeter dans l'avenir et de faire des choix d'orientation scolaire et professionnelle raisonnés et éclairés tout au long de leur



Une école qui offre aux élèves un parcours éducatif

La conduite de l'action éducatrice se concrétise pour les élèves tout particulièrement par la construction pendant leur scolarité de

4 parcours éducatifs

Parcours éducatif de santé

Le parcours éducatif de santé s'adresse à tous les élèves de la maternelle à la terminale.



Ce parcours a pour objectif de permettre à chaque élève de prendre en charge sa propre santé de façon autonome et responsable.

Il s'organise autour de trois axes :

- un axe d'éducation à la santé qui définit les compétences à acquérir à chaque niveau de la scolarité (en lien avec le socle commun de connaissances, de compétences et de culture) ;
- un axe de prévention centré sur les problématiques de santé prioritaires ;
- un axe de protection de la santé qui vise à offrir aux élèves des conditions favorables à leur scolarité et leur bien-être (accès et offres

Parcours d'éducation artistique et culturelle

Ce parcours conjugue et met en cohérence l'ensemble des connaissances acquises, des pratiques expérimentées et des rencontres organisées dans le cadre des enseignements et des actions éducatives artistiques et culturelles.

> [en savoir plus sur l'éducation artistique et culturelle dans l'académie](#)



MES OUTILS ET MES RESSOURCES DE PROFESSEUR STAGIAIRE OU DE CPE

MON DOSSIER ADMINISTRATIF

Ma prise en charge administrative et financière

Votre attention est attirée sur l'importance de transmettre dès que possible, et **impérativement pour le 17 août 2023**, au service ressources humaines (RH) de votre département (premier degré) ou du rectorat (second degré) tous les documents nécessaires à votre prise en charge administrative et financière.

Si votre dossier n'est pas transmis complet à la date du **17 août**, le versement du traitement en septembre ne pourra pas être assuré.

Mon dossier de classement

Le classement permet de tenir compte, le cas échéant, de services antérieurs effectués en qualité de fonctionnaire ou d'agent non titulaire, afin d'être classé à un échelon supérieur. Vous devez retourner votre dossier de classement même si vous n'avez effectué aucun service antérieur (état néant). Ce dossier est à remettre à votre chef d'établissement pour **le 30 septembre 2023**.

> <http://www.ac-reims.fr/stagiaires>

L'action sociale

Découvrez les [aides et prestations d'action sociale](#) dont peuvent bénéficier les agents de l'Éducation nationale dans le domaine de la restauration, du logement, de l'enfance et des loisirs.

> [en savoir plus sur le service social des personnels](#)

Mon affiliation à la sécurité sociale



La MGEN gère le régime obligatoire de la Sécurité sociale des fonctionnaires d'État. Fonctionnaire stagiaire à la rentrée, vous devez donc vous affilier sans tarder auprès du Centre de Sécurité sociale MGEN (centre 506) du département de votre lieu de travail, afin que la prise en charge Sécurité sociale de vos frais de santé soit effective. Pour faciliter vos démarches, prenez dès à présent rendez-vous auprès de votre conseiller MGEN.

Pour prendre RDV, contactez MGEN au 3676 (service gratuit + prix de l'appel) ou cliquez sur le lien ci-après : [Sécurité sociale MGEN](#)

L'indemnité forfaitaire de formation (IFF) pour les stagiaires remplissant les conditions

L'indemnité forfaitaire de formation est allouée aux personnels enseignants et d'éducation stagiaires, dans le cadre de leur période de formation à l'Inspé. Elle est exclusive du remboursement des frais de déplacement.

Pour pouvoir en bénéficier, vous devez remplir les conditions cumulatives suivantes :

- votre période de mise en situation professionnelle doit être accomplie en établissement à raison d'un demi-service ;
- la commune de votre lieu de formation au sein de l'enseignement supérieur doit être distincte de votre établissement d'affectation et de la commune de votre résidence familiale. Constituent une seule et même commune, toute commune et ses communes limitrophes desservies par des moyens de transports publics de voyageurs.

Par ailleurs, l'IFF c'est :

- un taux annuel : 1 000 euros (versement mensuel sur 10 mois) ;
- aucune demande à formuler, l'indemnité vous est versée directement ;
- une attribution par les services gestionnaires, si vous remplissez les conditions ;
- la possibilité d'y renoncer en faisant la demande auprès du service ressources humaines de votre département (premier degré) ou du rectorat (second degré), pour bénéficier d'une indemnisation selon les règles applicables aux missions si vous jugez ce dispositif plus favorable. Ce choix est définitif.



MES OUTILS NUMÉRIQUES

En tant qu'agent de l'académie en formation, vous disposez d'un environnement numérique professionnel et universitaire :

Pour vous connecter à ce système d'information, utilisez :

- votre identifiant (en général, initiale du prénom suivi du nom de famille) ;
- exemple : Brigitte Dupont s'écrira bdupont ;
- votre mot de passe à personnaliser (NUMEN initialement).

L'intranet académique Partage

/PARTAGE L'intranet académique Partage est réservé aux personnels de l'académie de Reims. Il est conçu pour vous permettre de gagner du temps dans vos recherches d'informations ainsi que dans l'accomplissement des procédures.

Le menu de l'intranet (fonctionnement, vie de l'agent, vie de l'élève) vous permet d'accéder aux informations nécessaires à l'accomplissement de vos missions.

> <https://partage.ac-reims.fr/>



Pour bénéficier d'une assistance, déclarer un incident logiciel, l'académie s'est dotée d'un centre de service. Nommé Krist@, il vise à l'amélioration du traitement des dossiers en simplifiant leur prise en charge et le suivi. Le lien vers [Krist@](#) est disponible depuis l'intranet Partage.

Le webmail académique



La messagerie professionnelle est la seule que vous devez utiliser dans vos échanges avec les services académiques.

Votre mot de passe est créé automatiquement lorsque votre adresse email est générée, pour plus de sécurité, merci de le modifier lors de votre première connexion.

Vous avez également la possibilité de configurer vos appareils informatiques pour recevoir vos courriels sur ordinateur, tablette ou téléphone.

> [Pour plus d'informations, consultez les tutoriels spécifiques.](#)

> [Les règles d'usages du système d'information sont consultables sur l'intranet.](#)



Le bureau virtuel de l'Inspé, une plateforme à votre disposition

Le [Bureau Virtuel de l'URCA](#) est un espace d'informations accessible à tous les étudiants inscrits à l'Inspé. Il comprend : votre messagerie électronique prenom.nom@etudiant.univ-reims.fr, un espace personnel sur l'intranet « mes cours » qui permet l'accès aux ressources déposées par vos formateurs (cours en ligne, emplois du temps, etc.), le programme et les modalités de contrôle de connaissances de votre formation, vos informations de scolarité.

Cette plateforme sera uniquement accessible une fois votre inscription administrative terminée. Dans cette attente, l'Inspé met à votre disposition (disponible dès juin) une page d'information (cf. onglet Fonctionnaires Stagiaires) :

> <http://www.univ-reims.fr/inspe>

Vous allez devoir finaliser votre inscription administrative à l'Inspé pour avoir accès à l'ensemble des applicatifs universitaires (compte wifi, Bureau Virtuel, adresse de messagerie) et documents nécessaires à la formation (programmes de l'année de formation, emplois du temps, etc.).

La plateforme de préinscription sera opérationnelle à compter du 25 août 2023.



LES BONS RÉFLEXES COURRIELS

N'ayez pas une confiance aveugle dans le nom de l'expéditeur
Vérifiez la **cohérence** entre l'adresse émettrice du message et son contenu car l'identité d'un expéditeur n'est pas garantie.

Méfiez-vous des pièces jointes
N'ouvrez pas les **pièces jointes** de destinataires inconnus dont le titre ou le format paraît **inhabituel**.

Identifiez un courriel frauduleux
Attention aux caractères accentués dans le texte ainsi qu'à la qualité du français. Si des liens figurent dans un courriel, **passer votre souris dessus avant de cliquer**.

Ne répondez jamais à un courriel vous demandant des informations personnelles ou confidentielles
Pour récupérer vos données, des **courriels frauduleux** circulent aux couleurs d'institutions connues du grand public.

Si le courriel vous paraît suspect supprimez-le, puis vider la corbeille.

MA FORMATION

La formation à l'Inspé permet de créer une culture partagée par tous les futurs personnels enseignants et d'éducation, des enseignements disciplinaires et didactiques, une formation à l'usage pédagogique des outils et ressources numériques.

Elle prend appui sur le référentiel de compétences professionnelles* et sur des savoirs issus de la recherche. Votre formation est assurée par des équipes pluri-catégorielles (universitaires, personnels de l'Éducation nationale, etc.).



Selon votre situation, votre parcours de formation s'inscrit au sein d'un parcours de formation adapté en diplôme inter-universitaire (DIU « Entrée dans le métier ») ou d'un parcours de formation de 10 à 20 jours, adapté à votre précédent parcours.

Fonctionnaire stagiaire dispensé de diplôme ou titulaire d'un master autre que MEEF

Votre parcours de formation adapté est prescrit par la commission académique*. Il se compose d'Unités d'Enseignement consacrées à la didactique, aux savoirs transversaux et aux espaces collectifs réflexifs (analyse de pratiques). Votre inscription administrative à l'Inspé se fait dans le cadre d'un diplôme inter-universitaire (DIU).

Vous bénéficiez d'un accompagnement par un tuteur de l'Éducation nationale.

Fonctionnaire stagiaire titulaire d'un master MEEF (postérieur à 2014)



Votre parcours de formation adapté est prescrit par la commission académique*. Il comprend de 10 à 20 jours de formation, dispensés par l'INSPE et les corps d'inspection dans le cadre du parcours temps plein

Vous bénéficiez d'un accompagnement par un tuteur de l'Éducation nationale.

* Arrêté du 1er juillet 2013 relatif au référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation

Organisation de la formation au cours de l'année scolaire

L'école et l'établissement : des lieux de formation

La formation initiale prévoit un stage en responsabilité à mi-temps dans la classe, en alternance avec les cours dispensés à l'Inspé, ou un stage en responsabilité à temps plein avec un complément de formation de 10 à 20 jours.

Ce moment où vous êtes face aux élèves vous permet de faire le lien entre les contenus enseignés à l'Inspé et les gestes professionnels tels que les modalités pédagogiques à mobiliser pour permettre aux élèves d'apprendre.

Votre participation à la mise en œuvre du projet pédagogique de l'école ou de l'établissement et votre implication dans l'équipe contribuent à la construction de vos compétences professionnelles. Vous bénéficiez de l'expérience des autres enseignants et de la réflexion collective pour vous enrichir.

Le directeur d'école ou le chef d'établissement qui doit veiller au meilleur accueil de chaque stagiaire et à son intégration optimale dans l'équipe est votre interlocuteur de proximité privilégié.

Ressources à votre disposition durant votre année de formation à l'Inspé

Pour en savoir plus sur votre parcours adapté au sein de l'Inspé, consultez les informations de rentrée : à l'adresse (en fonction de votre concours) à l'adresse suivante :

> <https://www.univ-reims.fr/inspe> (onglet Fonctionnaires Stagiaires)

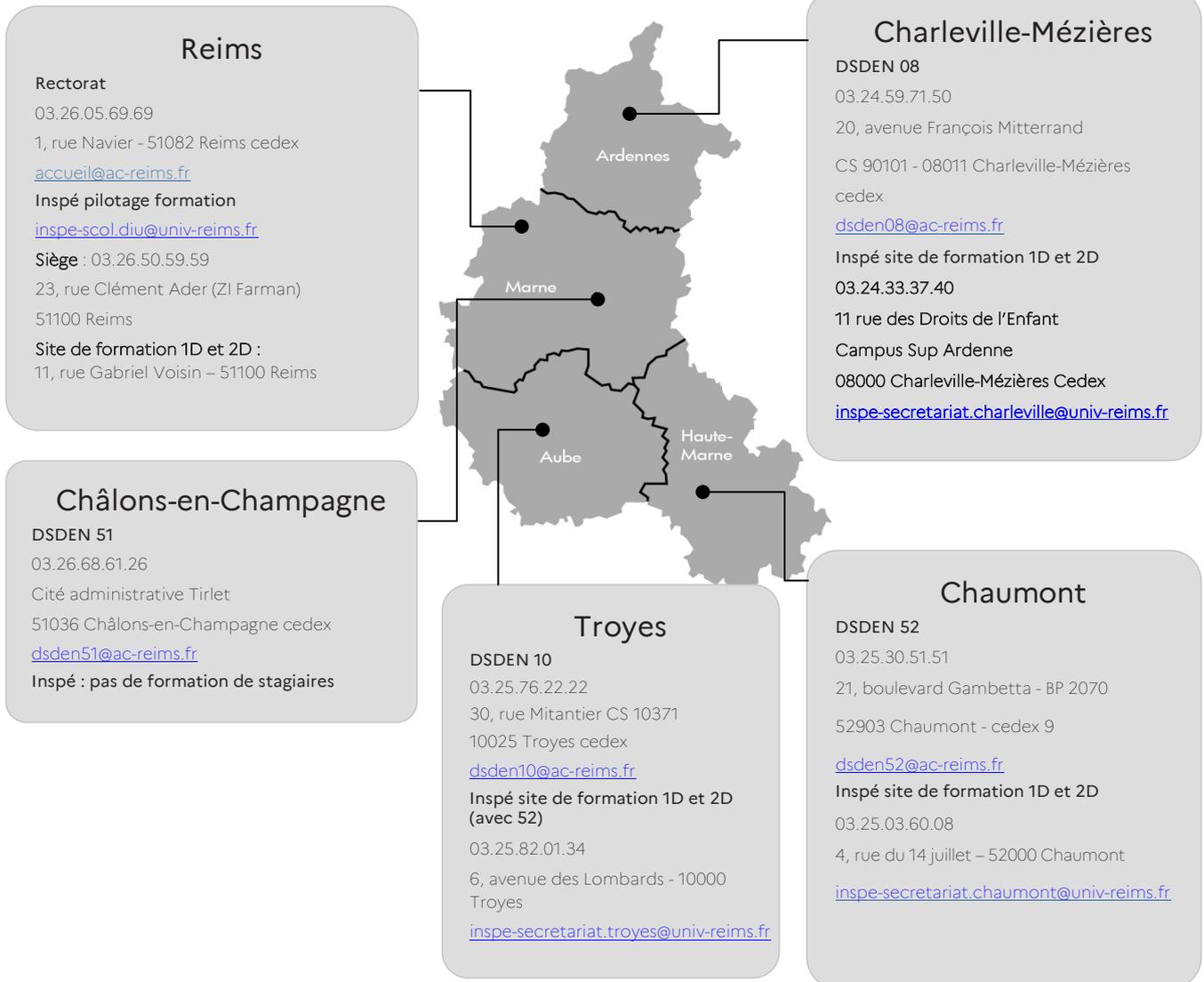
Organisation hebdomadaire

		1er degré				
		Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
DIU	Matin	Formation à l'Inspé		Formation : stage en responsabilité en école	Formation : stage en responsabilité en école	
	Après-midi			Formation à l'Inspé		

		2 nd degré et encadrement éducatif (CPE)					
		Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Master 2 MEEF DIU	Matin	Formation : stage en responsabilité en établissement	Formation à l'Inspé		Formation à l'Inspé	Formation : stage en responsabilité en établissement	Formation : stage en responsabilité en établissement
	Après- midi						Formation : stage en responsabilité en établissement

		2 nd degré / Parcours EPS uniquement					
		Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
DIU	Matin	Formation à l'Inspé		Formation : stage en responsabilité en établissement	Formation à l'Inspé	Formation : stage en responsabilité en établissement	Formation : stage en responsabilité en établissement
	Après- midi						

MES CONTACTS

**Rectorat****École Académique de la Formation Continue (EAFC)**eafc@ac-reims.fr | 03.26.05.69.67**Les inspecteurs de l'Éducation nationale, chargés d'une circonscription du premier degré (IEN CCPD)**[Ardennes](#) | [Aube](#) | [Marne](#) | [Haute-Marne](#)**Les inspecteurs d'académie - inspecteurs pédagogiques régionaux (IA-IPR)**ce.inspecteurs@ac-reims.fr

secrétariat : 03.26.05.68.21

> [consulter la liste des IA-IPR de l'académie de Reims](#)**Les inspecteurs de l'Éducation nationale des enseignements généraux et des enseignements techniques et professionnels (IEN ET/EG)**ce.inspecteurs@ac-reims.fr

secrétariat : 03.26.05.68.29

> [consulter la liste des IEN ET/EG de l'académie de Reims](#)

Ressources humaines

Coordonnées des chefs de division des personnels en département (DPE - premier degré)

- 08 | dp08@ac-reims.fr | 03.24.59.71.67
- 10 | drh10@ac-reims.fr | 03.25.76.22.53
(suivi du dossier PES : Mme Duquesnoy)
- 51 | dp51@ac-reims.fr | 03.26.68.61.01
- 52 | ce.dirh52@ac-reims.fr | 03.25.30.51.40

Division des personnels d'enseignement, d'éducation et psychologues (DPE - second degré)

DPE 1 | chaires supérieures, agrégés, certifiés, enseignants du 2nd degré affectés dans le supérieur ce.dpe1@ac-reims.fr | 03.26.05.69.23
Biotechnologie | coordination ingénierie de formation | économie et gestion | esthétique | hôtellerie | informatique et gestion | lettres classiques | lettres modernes | mathématiques | physique appliquée | sciences économiques et sociales | sciences de la vie et de la terre | sciences physiques | STI | STMS | technologie

DPE 2 | agrégés, certifiés, PEGC

ce.dpe2@ac-reims.fr | 03.26.05.69.20

Allemand | anglais | arts appliqués | arts plastiques | documentation | éducation musicale | EPS | espagnol | histoire-géographie | italien | langues rares | philosophie

DPE 3 | ce.dpe3@ac-reims.fr | 03.26.05.20.26 PLP,

CPE et psychologues de l'Éducation nationale

DPE 5 | enseignement privé - tous grades 2nd degré

ce.dpe5@ac-reims.fr | 03.26.05.69.29



Ma formation universitaire

INSPÉ Institut national supérieur du professorat et de l'éducation
Académie de Reims

UNIVERSITÉ DE REIMS
CHAMPAGNE-ARDENNE

Service scolarité des stagiaires de l'Inspé :

- Céline Adloff (accueil téléphonique du lundi au vendredi 8h15-12h30 / 13h45-16h45)
03.26.50.59.59 | inspe-scol.du@univ-reims.fr

Coordination de la formation des PFS Éducation nationale

Premier degré : PES

- **08** - Antoine Perardelle :
antoine.perardelle@ac-reims.fr
03.24.59.71.60
- **10** - Sonia Dulout :
sonia.marty@ac-reims.fr
03.25.76.71.56
- **51** - Bruno Jeziorski :
bruno.jeziorski@ac-reims.fr
03.26.69.07.60
- **52** - Benoit Deparpe
benoit.deparpe@ac-reims.fr
03.25.30.51.24

Second degré :

- coordination de la formation des PFS :
Aude Soler | pfs@ac-reims.fr | 03.26.05.69.67

Les centres d'information et d'orientation (CIO)

Il existe 10 [centres d'information et d'orientation](#) dans l'académie de Reims.

Service de l'accompagnement et de l'évolution des personnels [SAPEP]

Contact : 03.26.05.20.76 | fax. : 03.26.05.68.46

Coordonnatrice, conseillère mobilité carrière Souade Bougy-Amara
03.26.05.69.98 | conseil-evolution-professionnelle@ac-reims.fr

Correspondant académique handicap
03.26.05.68.47 | correspondant-handicap@ac-reims.fr

Aides et droits

L'aide aux transports pour les déplacements domicile-travail

Contacteur le service gestionnaire :

ce.drh@ac-reims.fr



La prise en charge des frais dans le cadre d'une mission

Contacteur le service gestionnaire : daf2@ac-reims.fr

Prestations d'action sociale

Pour transmettre votre dossier de demande de prestation d'action sociale et pour toute question relative à la gestion de ce dossier de prestation : daf2@ac-reims.fr ou 03.26.05.68.68 | 03.26.05.69.95

Service social des personnels

Pour rencontrer une assistante sociale des personnels > prendre rendez-vous par téléphone ou par mail :

- Ardennes | Annie Boron | 03.24.59.71.55
aspersonnels08@ac-reims.fr
- Aube | 03.25.76.22.34
aspersonnels10@ac-reims.fr
- Marne (secteur Châlons-en-Champagne et sud du département) | 03.26.68.61.23
aspersonnels51sud@ac-reims.fr
- Marne (secteur Reims et nord du département) | 03.26.05.99.45
aspersonnels51nord@ac-reims.fr
- Haute-Marne
03.25.30.51.08 | aspersonnels52@ac-reims.fr

Environnement culturel et éducatif

Délégué académique à l'éducation artistique et à l'action culturelle (DAAC). secrétariat : 03.26.05.68.37 | ce.ac@ac-reims.fr

Coordonnateurs départementaux

- DSDEN de la Marne : Céline Urbain pour le 2nd degré | Régine Gauthier pour le 1er degré
03.26.68.61.31
- DSDEN des Ardennes : Georges-André Vuaroqueau pour le 2nd degré | Stéphanie Medeau pour le 1er degré | 03.24.59.71.86

- DSDEN de l'Aube : Xavier Mary pour le 2nd degré | Stéphanie Gillis pour le 1er degré
03.25.76.71.63
- DSDEN de la Haute-Marne : Geneviève Fondeur | 03.25.30.51.05

Mes outils numériques



En cas de problème :

- connectez-vous dans l'intranet académique, puis sur le centre de service Krist@
 - ou, si vous avez perdu votre identifiant académique et/ou votre mot de passe, rendez-vous dans la rubrique personnel / assistance du site académique :
- > <https://www.ac-reims.fr/assistance-informatique>

Partenaire

FCPE fédération des conseils de parents d'élèves

- académie de Reims, présidente
fcpe.champagne-ardenne@laposte.net
- Ardennes | fcpe08@wanadoo.fr
- Aube | fcpe10@orange.fr
- Marne | fcpe.cdpe@wanadoo.fr
- Haute-Marne | fcpe52@laposte.net

PEEP fédération des parents d'élèves de l'enseignement public

- Ardennes | peep08@wanadoo.fr
- Aube | asso-peep.troyes@wanadoo.fr
- Marne | adpeep51@wanadoo.fr
- Haute-Marne | peep.chaumont.52@wanadoo.fr

Les associations agréées

> [liste académique des associations agréées](#)



Acronymes

- AIP : Aide à l'installation des personnels
- C2i2e : Certificat Informatique et Internet niveau 2
- CAPET : Certificat d'Aptitude au Professorat de l'Enseignement Technique
- CBi : Carnet de Bord informatisé
- CESU : Chèque emploi service universel
- CIO : Centre d'Information et d'Orientation
- CIV-AIE : Aide à l'installation et à l'équipement
- CPE : Conseiller principal d'éducation
- CPIS : Connaissance des publics et des institutions scolaires
- DAAC : Délégué académique à l'éducation artistique et à l'action culturelle
- DPE : Division des personnels d'enseignement
- DSDEN : Directions des services départementaux de l'Éducation nationale
- DIU : Diplôme inter-universitaires
- ENT : Espace numérique de travail
- FCPE : Fédération des Conseils de Parents d'Elèves
- IA-IPR : Inspecteur d'académie - inspecteur pédagogique régional
- IEN CCPD : Inspecteur de l'Éducation nationale, chargé de circonscription du premier degré
- IEN ET/EG : Inspecteur de l'Éducation nationale de l'enseignement technique et de l'enseignement général
- IFF : Indemnité forfaitaire de formation
- IGN : Institut géographique national
- INSEE : Institut national des statistiques et des études économiques
- INSPÉ : Institut supérieur du professorat et de l'éducation
- MEEF : Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation
- MGEN : Mutuelle générale de l'Éducation nationale
- NUMEN : Numéro d'identification éducation nationale
- PEEP : Association Parents d'Elèves de l'Enseignement Public
- PFS : Professeur fonctionnaire stagiaire
- PIAL : Pôle inclusif d'accompagnement localisé
- PLP : Professeur de lycée professionnel
- RAF : Responsable académique de formation
- REP : Réseau d'éducation prioritaire
- RH : Ressources humaines
- SEN : Systèmes électroniques numériques
- SPS : Service de la prospective et des statistiques
- STAPS : Sciences et techniques des activités physiques et sportives
- UFR : Unité de formation et de recherche
- URCA : Université Reims Champagne-Ardenne

© Rectorat de l'académie de Reims

Édition : juillet 2023

Directeur de la publication : Olivier BRANDOUY

Conception : Cabinet, direction de la communication

Crédits photographiques :

Enzo Tedeschi, rectorat de l'académie de Reims, MENJ



**ACADÉMIE
DE REIMS**

Liberté

Égalité

Fraternité